SECTEUR SAUVEGARDE DE LA VILLE DE UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Approuvé par le Conseil Municipal du 16 janvier 2020

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D' OCCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE UZES

Plan du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

PLAN **4A**

G.H.E.C.O. Urbanistes
Bernard WAGON

Secteur Sauvegardé délimité par Arrêté interministériel du 25 juillet 2005

Périmètre d'application du D.P.U.